

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport de Présentation MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ORIENTATIONS DU SCOT FLANDRE ET LYS

Approuvé par délibération le 03/07/2019

Vu pour être annexé à la nouvelle délibération
du Comité Syndical en date du 11/12/2019
en vertu de l'article L143-25 du code de l'urbanisme



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

SCOT
de Flandre
et Lys



AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

SOMMAIRE

Introduction	P3
Une gouvernance au service du projet	P5
Pilotage et temporalité de la mise en œuvre du SCoT	P9
Les indicateurs de suivi	P33



Introduction

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document vivant qui fera l'objet d'un suivi régulier et d'une mise en œuvre progressive.

Il est un espace de débat et de dialogue sur les enjeux du territoire qui perdurera pendant sa phase de mise en œuvre par l'instauration d'espaces de concertation permanents associant l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.

L'ambition portée par le SCOT, nécessitera d'être intégrée de manière graduelle dans l'ensemble des politiques publiques afin d'inscrire rapidement le territoire dans la dynamique de développement durable définie collectivement.

Il conviendra donc dès l'approbation du document d'engager **un processus de mise en œuvre assurant** :

- **Un suivi / une évaluation continue** de l'application des orientations et objectifs
- **Une gouvernance permettant de conserver le dialogue partenarial** mis en place lors de la révision
- **Des outils d'informations** permettant l'appropriation du document par l'ensemble des acteurs et la prise en compte des objectifs et orientations du SCOT dans la définition des projets communaux ou intercommunaux
- **La poursuite de l'analyse prospective** sur des enjeux d'avenir définis dans le SCOT



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Une gouvernance au service du projet

La démarche de mise en œuvre du SCoT s'appuie sur une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs façonnant au quotidien le territoire de Flandre et Lys.

Cette gouvernance s'appuie à la fois sur des instances politiques et sur les moyens internes au Syndicat Mixte dédiés à la mise en œuvre du SCoT

1. LE COMITE DE SUIVI

La démarche de suivi et évaluation permanente sera placée sous la coupe d'un Comité de Suivi composé à minima par:

- Le Syndicat Mixte Flandre et Lys
- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- La Communauté de Communes Flandre Lys
- Les communes du SCOT
- Les services de l'Etat
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- Les structures porteuses des SAGE
- Les Chambres consulaires et acteurs économiques
- Les partenaires techniques du Syndicat Mixte Flandre et Lys

Cette instance se réunira au moins une fois par an afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du document en s'appuyant notamment sur les indicateurs de suivi définis ci-après.

2. LES FORUM DU SCOT

Afin de préserver le dialogue partenarial qui a prévalu durant le processus de révision du document, une instance de concertation élargie sera maintenue lors de la mise en œuvre du document « **le forum du SCOT** ».

Ce « forum du SCoT », associe :

- les membres du comité de suivi,
- les acteurs de la société civile ; telle les associations ou toute autre forme de représentation,
- les professionnels de l'aménagement du territoire.

Il se réunira autant que nécessaire afin de débattre sur les dynamiques en cours sur la Flandre et Lys et sur l'application des objectifs du SCOT dans les projets d'aménagement et politiques publiques menées localement.

Ces forums s'appuieront sur des problématiques transversales transcendant toute approche thématique, et ce dans un objectifs de montée en qualité des projets sur le territoire de Flandre et Lys.



Ces instances s'attacheront à mettre en lumière l'état des lieux et la dynamique observés sur le territoire, d'apporter les derniers éléments d'actualité (législative, juridique) et d'exposer des retours d'expérience par les élus et acteurs façonnant, par leur choix et leur projet, le territoire de Flandre et Lys.

3. LE SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Afin de garantir la mise en œuvre des orientations du SCOT, le Syndicat Mixte Flandre et Lys accompagnera les communes, intercommunalités et porteurs de projets dans la prise en compte de ses objectifs dans la définition de leurs politiques publiques et projets d'aménagements.

A ce titre, le Syndicat Mixte prendra part aux différentes réunions de concertation mises en place par les collectivités. Il développera également des outils pédagogiques et fiches méthodologiques à destination des porteurs de projets.

En conséquence il assurera notamment le suivi des

- Plans Locaux d'Urbanisme Communaux et Intercommunaux
- Programmes Locaux de l'Habitat
- Plans Climat Air Energie Territoriaux

Le Syndicat Mixte apportera son appui technique et proposera tout au long des étapes d'élaboration une analyse des projets au regard de la compatibilité avec le SCOT. Cet accompagnement pourra être sollicité sur l'ensemble des projets d'aménagement.

Enfin, le Syndicat Mixte participera au Comité Partenarial de suivi des documents d'urbanisme mis en place par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure. Cette instance permettra un échange interterritorial de la mise en œuvre des documents d'urbanisme et de planification à l'échelle du territoire d'intervention de l'Agence.

4. LE SUIVI DES AUTORISATIONS COMMERCIALES

Une commission « commerce » du SCoT assurera une observation régulière de la mise en œuvre du DAAC et de sa traduction dans les PLU /PLUI. Cette commission pourra être mobilisée pour tous les projets.

La compatibilité avec le SCoT des projets présentés sera appréciée par la commission « commerce » du SCoT et la CDAC en fonction et au regard de l'armature commerciale, des conditions d'implantations décrites ci-avant, et des localisations préférentielles.

5. LES ELUS REFERENTS

Le SCoT de Flandre et Lys fixe les grandes orientations et objectifs pour les 20 ans à venir. La majorité de la mise en œuvre des projets affichés par le SCoT n'est cependant pas pilotée par le Syndicat Mixte Flandre et Lys.

Afin de porter la vision politique du SCoT au sein des instances de pilotage des différents projets, il sera proposé de définir des élus référents au sein du Comité Syndical.



6. LA MISE EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN.

Afin de mettre en œuvre les ambitions politiques affichées dans le SCoT, le Syndicat Mixte s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire.

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre cette ambition s'inscrivent dans le cadre de la participation annuelle des Communautés de Communes au Syndicat Mixte.

Afin de faciliter la mise en œuvre du SCOT dans la définition des projets communaux ou intercommunaux, le Syndicat Mixte Flandre et Lys développera des outils pédagogiques et fiches méthodologiques favorisant l'appropriation du SCOT.

Il mobilisera également ses différentes compétences au service de la mise en œuvre des objectifs du SCOT, notamment en matière de réhabilitation du parc de logements par l'animation du Programme d'intérêt Général et le pilotage de l'Espace Info Energie.

Le Syndicat Mixte développera une démarche participative autour des axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a renouvelé son adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure. Il bénéficie à ce titre de l'ensemble de l'ingénierie proposée par l'Agence dans le cadre des missions confiées au titre du Programme Partenarial d'Activités. L'équipe de l'agence d'urbanisme accompagnera notamment le Syndicat Mixte dans l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du SCoT.



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Pilotage et temporalité des orientations du SCoT

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

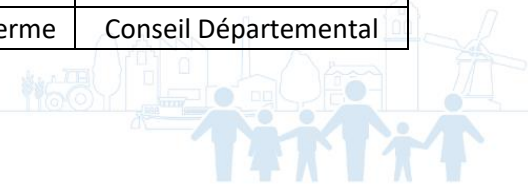
ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



DOO PARTIE 1 : CRÉER LES CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT LES COMPLEMENTARITES INTERNES

Orientation 1 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE FLANDRE ET LYS

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 1.1 : valoriser la dorsale ferroviaire	Aménager les Gares et Haltes Gares afin de faciliter le stationnement tous modes et les conditions de rabattement	Non	court / moyen / Long terme	EPCI / Conseil Régional / SNCF
	Concerter avec les principaux gestionnaires de réseaux sur l'articulation des différents services de transports collectifs	Oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Conseil Régional / SNCF
	Développer des liaisons douces vers les gares et haltes-gares	Non	court / moyen / Long terme	EPCI / Communes
Objectif 1.2: Assurer le désenclavement de la vallée de la Lys	Améliorer les liaisons avec le bassin minier via le contournement routier de La Bassée	Non	court terme	Conseil Départemental
	Améliorer les liaisons routières vers l'A25 depuis Estaires - La Gorgue	Non	Moyen terme	Conseil Départemental / Etat
	Valoriser la vocation fret de la voie ferrée de la Vallée de la Lys	Non	Long terme	Conseil Régional / SNCF
	Conforter la vocation touristique de la Lys	Oui	court / moyen / Long terme	EPCI
	Aménager une liaison douce continue le long de la Lys	Non	court terme	EPCI / Communes / VNF
	Etudier le potentiel de développement du transport de marchandises sur la Lys	Non	Moyen terme	VNF / EPCI / Acteurs économiques
	Valider le tracé du contournement	Non	Court terme	Conseil Départemental



Objectif 1.3 : valoriser la position du territoire sur l'axe Est-Ouest / Lille-Boulogne-sur-Mer	Réaliser le contournement Renescure – Hazebrouck	Non	Moyen terme	Conseil Départemental
	Requalifier les traversées de villages suite au contournement	Non	Moyen - Long terme	Conseil Départemental / EPCI
Objectif 1.4 : Améliorer les connexions avec la Belgique	Créer des liaisons transfrontalières en transport collectif / engager une concertation avec les différents opérateurs	Non	moyen / Long terme	Europe / Conseil Régional / EPCI
	Aménager des hubs transfrontaliers	Non	Moyen terme	Europe / Conseil Régional / EPCI
	Valoriser et qualifier les différentes portes d'entrées et la connexion avec la Belgique	Oui	court / moyen / Long terme	Europe / Conseil Régional / EPCI

Orientation 2 : VALORISER LA COMPLEMENTARITE DES INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 2.1 : Aménager 130 à 140 hectares de zones d'activités structurantes sur l'arc Lys-Canal	Aménager 130 à 140 hectares de zones d'activités structurantes	oui	court / moyen / Long terme	EPCI
	Assurer la reconversion industrielle de l'ancien site Arc à Blaringhem	oui	court / moyen terme	EPCI
	Mettre en oeuvre localement la TRI autour du projet Eura Industry Innov et de la reconversion du site Arc à Blaringhem	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Région / acteurs économiques



OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 2.2: Aménager 30 à 40 hectares de zones d'activités structurantes autour de la dorsale ferroviaire et valoriser les pôles gares	Aménager 30 à 40 hectares de zones d'activités structurantes sur le pôle d'Hazebrouck	oui	court / moyen / Long terme	EPCI
	Intégrer la fonction économique des pôles gare dans la définition des projets urbains	oui	court / moyen terme	EPCI
Objectif 2.3 : Aménager 80 à 90 hectares de zones d'activités structurantes le long de l'A25	Aménager 80 à 90 hectares de zones d'activités structurantes le long de l'A25	oui	court / moyen / Long terme	EPCI
	Permettre le développement et la requalification des zones d'activités présentes au sein du site inscrit / requalifier le site de Calicanes	non	court / moyen / Long terme	EPCI / démarche transfrontalière
	Garantir l'insertion et la qualité paysagère des zones d'activités le long de l'A25	oui	court / moyen / Long terme	EPCI

Orientation 3 : ASSURER LES COMPLEMENTARITES ECONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 3.1 : permettre le développement de zones de développement local au sein des communes rurales	Identifier dans les PLU/PLUI les zones de développement local à aménager en milieu rural	oui	court terme	EPCI / communes / acteurs économiques
Objectif 3.2 : privilégier le développement des entreprises existantes sur leurs sites actuels	Identifier dans les PLU/PLUI le zonage adapté permettant l'extension des activités existantes sur leurs sites	oui	court terme	EPCI / communes / acteurs économiques
Objectif 3.3 : exploiter le potentiel de développement d'activités artisanales autour des haltes ferroviaires et des pôles de correspondance des transports collectifs	Analyser les opportunités de développement d'activités économiques à proximité des haltes gares et pôles de correspondance des transports collectifs.	oui	court terme	EPCI / acteurs économiques

Orientation 4 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 4.1 : concilier développement touristique et préservation de l'environnement	Poursuivre le développement touristique des Monts de Flandre, de la Lys et de la Forêt de Nieppe dans le respect de la qualité environnementale des milieux	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs touristiques
	Assurer des aménagements permettant une meilleure gestion des flux et la découverte pédagogique des milieux sensibles	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs touristiques
Objectif 4.2 : valoriser la Lys et la présence de l'eau	Poursuivre le développement des activités nautiques, notamment autour de la base d'Haverskerque	oui	court / moyen terme	EPCI / acteurs touristiques
	S'inscrire dans une dimension interterritoriale au travers des actions menées dans le cadre du réseau Lys Sans Frontière	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs touristiques
	Intégrer le lien à l'eau dans la conception des projets urbains	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Communes
Objectif 4.3: valoriser les activités aéronautiques	Développer les activités touristiques autour de l'aérodrome de Merville	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs touristiques
Objectif 4.4 : valoriser les sites patrimoniaux et culturels	Identifier dans les PLU / PLUI les éléments de patrimoine à préserver et les outils à mettre en place pour assurer leur protection	oui	court terme	EPCI / Communes
	Assurer la mise en réseau des équipements culturels	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs culturels



Objectif 4.5 : renforcer l'hébergement touristique	Diversifier l'offre d'hébergements touristiques du territoire	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs touristiques
	Veiller à la préservation des paysages et milieux naturels dans les projets d'hébergements touristiques	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / services de l'Etat
	Autoriser la réhabilitation à des fins touristiques des anciennes exploitations agricoles et du patrimoine rural	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / chambre d'agriculture

Orientation 5 : METTRE EN RESEAU L'OFFRE TOURISTIQUE LOCALE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 5.1 : s'inscrire dans le réseau de grands axes européens, nationaux et régionaux de voies cyclables	Valider les tracés précis des grandes liaisons cyclables	oui	court / moyen terme	EPCI / communes / département / région
	Aménager les grandes liaisons cyclables maillant le territoire	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / département / région
	Constituer des boucles cyclables locales à partir de ces grands axes	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / département / région
Objectif 5.2 : développer les liaisons douces et l'offre de randonnées	Conforter le réseau existant de liaisons douces et chemins de randonnées sur le nord du territoire	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / département
	Accroître l'offre de liaisons douces et chemins de randonnées sur la partie sud du SCOT	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / département
	Rechercher via l'offre de randonnées la mise en réseau des différents équipements touristiques	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Département / acteurs économiques

Orientation 6 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 6.1 : Définir les centralités comme les lieux prioritaires de création de commerces	Identifier dans les PLU / PLUI les centralités destinées à recevoir tout format de commerce	oui	court terme	EPCI / communes / acteurs économiques
Objectif 6.2 : Conforter l'attractivité des centralités autour d'une vocation multifonctionnelle	Renforcer les centralités au service de leur attractivité commerciale dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes
Objectif 6.3 : promouvoir un commerce respectueux de l'environnement	Vérifier la prise en compte de ces critères dans l'analyse des différents projets d'aménagement commercial	oui	court / moyen / Long terme	SCOT / Etat / acteurs économiques
Objectif 6.4 : renforcer l'attractivité des espaces de périphérie les plus anciens	Accompagner la requalification des zones commerciales	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs économiques
	Décliner les objectifs de qualité urbaine, paysagère et architecturale des zones commerciales dans les orientations d'aménagement et de programmation des PLU / PLUI	oui	court terme	EPCI / Communes / acteurs économiques
Objectif 6.5 : encadrer le développement du commerce en périphérie	Conforter les zones périphériques commerciales existantes	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs économiques
	Permettre le développement d'une offre périphérique sur le pôle de Merville	oui	court / moyen terme	EPCI / communes / Etat



Orientation 7 : MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 7.1 : préserver le foncier agricole	Réduire la consommation d'espaces agricoles	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / acteurs de l'aménagement
	Identifier dans les PLU / PLUI des sites agricoles à enjeux sur la base d'un diagnostic spécifique	oui	court terme	EPCI / Communes / chambre d'agriculture
	Accompagner les démarches volontaires d'aménagement foncier en lien avec la chambre d'agriculture	oui	court / moyen / Long terme	communes / chambre d'agriculture
Objectif 7.2 : faciliter le développement des activités agricoles et de l'industrie agro-alimentaire	Identifier dans les PLU / PLUI les projets de développement des exploitations agricoles / définir un zonage adapté	oui	court terme	EPCI / communes / chambre d'agriculture
	Permettre la diversification des activités agricoles	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Etat / chambre d'agriculture
	Prendre en compte les enjeux liés à la valorisation des produits du terroir et des circuits courts dans les stratégies de développement harmonieux du commerce et de promotion touristique	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs économiques / chambre d'Agriculture
	Poursuivre le développement de la filière agro-alimentaire / envisager la mise en place de zones d'activités dédiées	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / chambre d'agriculture

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 7.3 : limiter les gênes à l'exploitation dans la conception des projets d'aménagement	Instaurer des distances suffisantes entre les projets de développement urbain et les exploitations agricoles localisées en dehors des espaces bâtis	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Etat / chambre d'agriculture
	Anticiper l'impact des changements de destination des bâtiments isolés en milieu rural sur l'activité agricole alentours	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes Chambre d'agriculture
	Intégrer la problématique de circulation des engins agricoles dans les projets d'aménagement de voiries, développement de liaisons douces et création de grandes infrastructures. Y associer la profession agricole	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Département / chambre d'agriculture
	Réaliser un schéma territorial de circulation des engins agricoles	oui	court / moyen terme	SCOT / chambre d'Agriculture
Objectif 7.4 : Faire de l'agriculture un acteur essentiel de la transition énergétique	Soutenir le potentiel de développement des énergies renouvelables issues de l'agriculture	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / chambre d'agriculture / acteurs économiques / ADEME
	Favoriser le développement des éco-matériaux	oui	court / moyen / Long terme	acteurs de l'aménagement / acteurs économiques
	Associer la profession agricole à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux	oui	court terme	EPCI / chambre d'agriculture



DOO PARTIE 2 : PRENDRE EN COMPTE LES TRANSITIONS EN COURS EN INNOVANT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 8 : ADAPTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AUX ENJEUX DEMOGRAPHIQUES DE FLANDRE ET LYS

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 8.1 : produire 13.200 logements en une vingtaine d'années	Assurer le suivi de la production de logements	oui	court / moyen / Long terme	SCOT / EPCI / Etat
	Définir les objectifs de production par commune dans les Programmes Locaux de l'Habitat	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
Objectif 8.2: assurer la diversification de l'offre de logements	Suivre l'évolution du parc de T1 – T2 – T3 à l'échelle du SCOT	oui	court / moyen / Long terme	SCOT / EPCI / Etat
	Intégrer les objectifs de production de petits logements dans les Programmes Locaux de l'Habitat et les orientations d'Aménagement et de Programmation	oui	court terme	EPCI / Communes
Objectif 8.3 : conforter l'offre locative	Suivre l'évolution du parc de logements locatifs	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Etat
	Intégrer les objectifs de production de logements locatifs dans les Programmes Locaux de l'Habitat et les orientations d'Aménagement et de Programmation	oui	court terme	EPCI / communes
Objectif 8.4 : répondre aux besoins des populations âgées	Développer les politiques d'aide au maintien des personnes âgées à domicile	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Etat
	Renforcer l'offre de logements spécifiques à destination des personnes âgées / identifier les projets dans les PLU / PLUIH / PLH	oui	court terme	EPCI / Etat / Département
	Veiller à l'intégration des programmes pour personnes âgées au plus près des services et dans des quartiers multigénérationnels	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs de l'aménagement

Objectif 8.5 : développer l'offre de logements locatifs conventionnés	Assurer le suivi de l'évolution du parc de logements locatifs publics	oui	court / moyen / Long terme	SCOT / EPCI / Etat / Bailleurs
	Accroître la production dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU	oui	court / moyen terme	EPCI / communes / Etat / bailleurs
	Renforcer la production de logements locatifs conventionnés y compris en milieu rural au plus près des services, commerces et équipements	oui	court / moyen terme	EPCI / communes / Etat / bailleurs

Orientation 9 : PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 9.1 : soutenir la sobriété énergétique du bâti	Renforcer les dispositifs d'aide à la réhabilitation du logement ancien	oui	court / moyen / Long terme	SCOT / EPCI / Communes / Etat
	Accompagner les publics les plus fragiles à sortir de la précarité énergétique	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Communes / Etat / acteurs du logement
	Encourager des performances énergétiques accrues dans le parc de logements neufs	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / acteurs du logement
	Promouvoir l'exemplarité des collectivités territoriales	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes
	Renforcer l'information sur les initiatives menées auprès des acteurs de la filière bâtiment	oui	court / moyen terme	SCOT / EPCI / communes



Objectif 9.2 : Encourager de nouveaux usages de la voiture individuelle	Mailler le territoire en aire de covoiturage / identifier les sites dans les Plans Locaux d'Urbanisme	non	court / moyen terme	EPCI / communes / département
	Poursuivre les actions d'animation favorisant la mise en relation des usagers	non	court / moyen terme	EPCI / communes
	Mailler le territoire de bornes de recharge électrique et promouvoir les véhicules propres	oui	court / moyen terme	EPCI / Communes / SIECF
	Expérimenter des services d'auto-partage ou de vélos en libre-service	oui	court / moyen terme	EPCI / Communes / SIECF
	Accompagner l'élaboration des Plans de Déplacement d'Entreprises	oui	court / moyen terme	EPCI / acteurs économiques
Objectif 9.3 : favoriser un recours plus massif à la mobilité douce	Intégrer le développement des liaisons douces dans les orientations d'aménagement et de programmation	oui	court terme	EPCI / communes
	Etudier dans les projets de rénovation de voiries les solutions techniques permettant une meilleure cohabitation des différents modes	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / département
	Valoriser les opportunités foncières en cœur de ville et de village pour favoriser les courtes distances	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / EPF
Objectif 9.4 : articuler la production de logement et la desserte en transport	Analyser le niveau de desserte en transport collectif pour la répartition des besoins en logement au sein de chaque EPCI	oui	court terme	EPCI / communes
	Intégrer dans les orientations d'aménagement et de programmation des objectifs de densité plus importants dans les secteurs les mieux desservis en transport collectif	oui	court terme	EPCI / communes
	Poursuivre les réflexions menées à l'échelle de chaque EPCI sur le renforcement de l'offre de transports collectifs	oui	court / Moyen terme	EPCI

Orientation 10 : RENFORCER LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 10.1 : recourir plus massivement au potentiel géothermique	Analyser le potentiel de développement de la géothermie dans les projets d'aménagement et les grandes opérations de renouvellement urbain	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs de l'aménagement
Objectif 10.2 : développer l'énergie solaire sans accroître la consommation de terres naturelles et agricoles	Développer l'énergie solaire sur le territoire	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / ADEME
	Etudier dans la conception des projets l'opportunité de recourir à l'énergie solaire thermique	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / ADEME / acteurs de l'aménagement
Objectif 10.3 : structurer la filière bois	Analyser la demande et les circuits d'approvisionnement pour structurer la filière bois	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / acteurs économiques
	Stimuler la demande par la création de chaudières bois dans les équipements publics	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes
Objectif 10.4 : permettre le développement du petit éolien	Etudier les possibilités de déployer du petit éolien dans les zones d'activités, exploitations agricoles ou nouveaux quartiers	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / Communes / Etat / acteurs économiques / acteurs de l'aménagement
Objectif 10.5 : développer la méthanisation	Analyser le potentiel local de développement d'unités de méthanisation et planifier un maillage du territoire	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / région / chambre d'agriculture / ADEME

Objectif 10.6 : engager une planification énergétique territoriale	Définir une planification énergétique territoriale phasée et hiérarchisée	oui	court terme	SIECF / EPCI
---	---	-----	-------------	--------------

Orientation 11 : ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MIEUX ANTICIPER LA GESTION DES RISQUES ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 11.1 : intégrer les risques d'inondation et de ruissellement dans la définition des projets d'aménagement	Ecarter dans les PLU / PLUI les nouveaux sites de développement urbain des secteurs soumis à risque d'inondation	oui	court terme	EPCI / communes / Etat / SAGE
	Le cas échéant justifier du maintien d'une zone urbanisable en secteur soumis à un risque d'inondation / détailler les mesures pour intégrer le risque	oui	court terme	EPCI / Communes / SAGE
Objectif 11.2 : préserver les éléments de patrimoine naturel et poursuivre les actions de prévention des risques d'inondation	Identifier dans les PLU / PLUI les haies, becques, mares / déterminer les outils mobilisés pour les préserver	oui	court terme	EPCI / communes
	Identifier et préserver les zones humides dans les PLU	oui	court terme	EPCI / communes / SAGE
	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues dans les PLU (classement en A ou N)	oui	court terme	EPCI / communes / SAGE / Etat
Objectif 11.3 : accroître la connaissance du risque de mouvement de terrain	Améliorer la connaissance locale sur les risques de mouvement de terrain	oui	court / moyen terme	Etat / EPCI / communes
	Mieux informer les populations au travers des Plans Locaux d'Urbanisme	oui	court terme	EPCI / communes

Objectif 11.4 : éviter l'exposition des populations aux risques technologiques et nuisances	Intégrer dans les orientations d'aménagement et de programmation les nuisances générées par les routes de grande circulation	oui	court terme	EPCI / Communes / département / Etat
OBJECTIF 11.5 : Garantir la qualité des eaux superficielles	Maitriser les rejets en eaux pluviales et d'améliorer l'assainissement des eaux usées	oui	court / moyen / long terme	EPCI / communes / SAGE / Syndicats des eaux et d'assainissement / Etat
	Limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration et/ou la récupération/réutilisation des eaux de pluies lorsque la nature du sol le permet	oui	court / moyen / long terme	EPCI / communes / acteurs de l'aménagement / SAGE
OBJECTIF 11.6 : Assurer une gestion économe et durable de la ressource en eau	Adapter les perspectives de développement de l'urbanisation et des projets économiques à la disponibilité de la ressource en eau	oui	court / moyen / long terme	EPCI / communes / acteurs économiques / SAGE / Etat
	Poursuivre les actions entreprises sur le territoire en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau des captages	oui	court / moyen / long terme	EPCI / communes / SAGE / Syndicat des eaux / Etat

Orientation 12 : ACCENTUER LES DEMARCHES EN FAVEUR DE LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 12.1 : éviter l'urbanisation dans les zones naturelles écologiques floristiques et Faunistiques de type 1 (ZNIEFF de type 1)	Identifier dans les PLU / PLUI les ZNIEFF de type 1	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
	Ecarter les sites de développement des ZNIEFF de type 1	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
	Déterminer dans les PLU / PLUI les conditions de développement des activités agricoles et touristiques en ZNIEFF de type 1	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
Objectif 12.2 : préserver la qualité des lisières de la forêt de Nieppe	Interdire au travers des PLU / PLUI l'urbanisation dans les lisières de la forêt	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
Objectif 12.3 : assurer la protection des zones humides	Identifier et préserver les zones humides dans les PLU / PLUI	oui	court terme	EPCI / communes / Etat / SAGE
	Interdire l'urbanisation dans les zones humides à enjeux identifiées par les SAGE	oui	court terme	EPCI / communes / Etat / SAGE
	Déterminer les conditions de développement des exploitations agricoles existantes en zone humide	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes / Etat / SAGE / Chambre d'agriculture
Objectif 12.4 : valoriser la trame bocagère et les différents éléments concourant à la trame verte et bleue	Identifier dans les PLU / PLUI les haies, becques et mares / déterminer les outils à mobiliser pour les préserver	oui	court terme	EPCI / communes
	Préserver les auréoles bocagères au pourtour des villages	oui	court / moyen / Long terme	EPCI / communes
	Intégrer des objectifs de préservation des continuités écologiques et éléments naturels dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation	oui	court terme	EPCI / communes

Orientation 13 : PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES PAYSAGERES DES DIFFERENTES ENTITES DE FLANDRE ET LYS

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 13.1 : préserver les caractéristiques de la vallée de la Lys	Enrayer l'urbanisation linéaire le long des axes de communication / maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
	Valoriser la présence de l'eau dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des secteurs situés à proximité de la Lys	oui	court terme	EPCI / communes
	Développer les liaisons douces le long de la Lys	oui	court / moyen terme	EPCI / communes / département
	Identifier dans les PLU / PLUI les éléments emblématiques du paysage et les préserver	oui	court terme	EPCI / communes
Objectif 13.2 : préserver les caractéristiques du talus bordier	Enrayer l'urbanisation linéaire sur la ligne de crête	oui	court terme	EPCI / Communes
	Identifier et préserver les cônes de vues	oui	court terme	EPCI / Communes
	Préserver les prairies et éléments de bocage présents sur le talus	oui	court / moyen / long terme	EPCI / Communes
Objectif 13.3 : préserver les caractéristiques de l'houtland	Intégrer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des objectifs de gestion paysagère des franges	oui	court terme	EPCI / Communes
	Identifier et préserver les cônes de vues vers les Monts	oui	court terme	EPCI / Communes
	Identifier dans les PLU / PLUI les éléments emblématiques du paysage et les préserver	oui	court terme	EPCI / Communes



OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 13.4 : préserver les caractéristiques des monts de Flandre	Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages situés au pied des Monts	oui	court / moyen / long terme	EPCI / Communes
	Limiter le développement urbain sur les versants et assurer la préservation des prairies bocagères	oui	court terme	EPCI / Communes
	Assurer la préservation du patrimoine bâti sur les sommets	oui	court / moyen / long terme	EPCI / Communes
	Identifier et préserver les vues panoramiques vers la plaine	oui	court terme	EPCI / Communes
Objectif 13.5 : préserver les caractéristiques des franges de l'audomarois	Enrayer les dynamiques d'urbanisation linéaire	oui	court terme	EPCI / Communes
	Enrayer la dynamique de boisement sur les talus	oui	court terme	EPCI / Communes
	Identifier et préserver les auréoles bocagères au pourtour des villages	oui	court terme	EPCI / Communes
Objectif 13.6 : mettre en valeur les paysages depuis les grandes infrastructures	Identifier et préserver les principaux cônes de vues	oui	court terme	EPCI / Communes
OBJECTIF 13.7 : Assurer la préservation et la valorisation de la qualité architecturale et du patrimoine bâti	Inventorier et protéger le patrimoine bâti au sein des PLU/PLUi	oui	court terme	EPCI / communes / Associations
	Soutenir la restauration et la réhabilitation du patrimoine	oui	court / moyen / long terme	EPCI / communes / Associations
	Adapter les règles de constructibilité au contexte bâti en portant une attention particulière aux centres anciens	oui	court terme	EPCI / communes / Etat
	Améliorer l'aménagement des espaces publics	oui	court / moyen / long terme	EPCI / Communes

Orientation 14 : PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DIFFERENTS CONTEXTES URBAINS

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 14.1 : conforter prioritairement les coeurs de villes et de villages	Prioriser dans les PLU / PLUI le développement urbain au plus près des coeurs de villes et coeurs de villages	oui	court terme	EPCI / Communes
	Analyser par la constitution d'un référentiel foncier les opportunités de comblement de dents creuses et de renouvellement urbain	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Communes
	Engager des réflexions sur la revitalisation des coeurs de villes « centres » (Bailleul, Hazebrouck)	oui	court terme	EPCI / Communes
Objectif 14.2 : densifier les extensions pavillonnaires	Identifier par un référentiel foncier les opportunités de comblement de dents creuses et de renouvellement urbain	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Communes / EPF
	Déterminer dans le cadre du règlement du PLU / PLUI les conditions de la division pavillonnaire	oui	court terme	EPCI / Communes
	Accroître au travers des orientations d'aménagement et de programmation la densité des nouveaux projets	oui	court terme	EPCI / Communes / acteurs de l'aménagement
	Garantir l'atteinte des objectifs de densité : densité minimale de 15 logements à l'hectare par opération d'extension / densité moyenne de 18 logements à l'hectare à l'échelle du SCOT au moins 1/3 en tissu urbain	oui	court / Moyen / long terme	SCOT / EPCI / Communes / Etat
Objectif 14.3 : conforter les hameaux compacts dans leur enveloppe existante	Déterminer dans les PLU / PLUI la notion de hameaux compacts	oui	court terme	EPCI / Communes
	Identifier par un référentiel foncier les opportunités de complements de dents creuses et de renouvellement urbain	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Communes
	Permettre l'extension des hameaux desservis par une halte gare	oui	court terme	EPCI / Communes / Etat
	Permettre des extensions limitées dans les hameaux bénéficiant d'une offre de services importante	oui	court terme	EPCI / Communes / Etat



Objectif 14.4 : permettre l'amélioration de l'habitat isolé et la réaffectation du bâti existant	Repérer dans les PLU / PLUI les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination	oui	court terme	EPCI / Communes / Chambre d'Agriculture
	Déterminer leur vocation au regard des critères d'analyse identifiés dans le SCOT	oui	court terme	EPCI / Communes / Chambre d'Agriculture

Orientation 15 : ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER ET METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME DE PROJET

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 15.1 : donner la priorité au renouvellement urbain	Identifier les opportunités en renouvellement urbain par la constitution d'un référentiel foncier dans les PLU / PLUI	oui	court terme	EPCI / communes
	Autoriser le changement de destination du bâti isolé au regard des critères fixés dans le SCOT	oui	court terme	EPCI / Communes / Chambre d'Agriculture
	Renforcer les politiques de réhabilitation du logement ancien	oui	court / Moyen / long terme	SCOT / EPCI / Communes / Etat
	Réaffecter le site Arc à Blaringhem	non	court / Moyen terme	EPCI / Région / EPF / Acteurs économiques
	Ne pas accroître la consommation de terres naturelles ou agricoles pour le développement des énergies renouvelables	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Etat / Acteurs économiques



Objectif 15.2 : déterminer les objectifs de densité au cas par cas par une analyse multicritère	Analyser les objectifs de densité au cas par cas au regard des critères déterminés dans le SCOT / Garantir une densité minimale de 15 logements à l'hectare par opération d'extension et de 18 logements en moyenne à l'échelle du SCOT (hors voirie, équipements et espaces publics)	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / communes
	Assurer au minima 1/3 de la production de logements au sein du tissu urbain existant	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Communes
	Assurer autant que possible un phasage des OAP privilégiant les opportunités en renouvellement urbain et densification du tissu urbain existant	oui	court terme	EPCI / Communes / acteurs de l'aménagement
Objectif 15.3 : modérer la consommation d'espaces à vocation économique	Développer 260 à 300 hectares : 240 à 270 pour les zones d'activités structurantes 20 à 30 pour les zones de développement local	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques
	Repenser l'aménagement des zones d'activités pour optimiser le foncier	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques
	Soutenir la reconversion des friches et la requalification des zones existantes	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques

Orientation 16 : ASSUERER L'AMENAGEMENT QUALITATIF DES ZONES D'ACTIVITES

OBJECTIF	ACTIONS	DÉMARCHE PERMANENTE	ÉCHÉANCE PRÉVISIBLE / CONNUE	PILOTES / ORGANISMES
Objectif 16.1 : définir la localisation des zones au regard de la qualité des réseaux et de l'optimisation des déplacements	Développer les zones d'activités structurantes en accroche des principales infrastructures	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques
	Valoriser les sites offrant un potentiel multimodal	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques
	Renforcer la desserte des zones d'activités en transport collectif et liaisons douces	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Communes
	Développer prioritairement le très haut débit sur les sites à vocation économique	oui	court terme	Syndicat Mixte la fibre 59/62
Objectif 16.2 : développer une nouvelle génération de parc d'activités à haute performance énergétique	Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables en amont de la conception des zones d'activités	oui	court / Moyen / long terme	EPCI / Acteurs économiques
Objectif 16.3 : assurer l'insertion paysagère des zones à vocation économique	Définir dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation les objectifs d'intégration paysagère des zones d'activités	oui	court terme	EPCI / acteurs économiques
	Intégrer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, en lien avec la loi Barnier, les objectifs de valorisation des paysages	oui	court terme	EPCI / acteurs économiques / Etat

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Indicateurs de suivi

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR



DOO PARTIE 1 : CRÉER LES CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT LES COMPLEMENTARITES INTERNES

Orientation 1 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE FLANDRE ET LYS

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution du nombre de montées / descentes dans les haltes ferroviaires et hales gares	SCOT / Communale	<p>Nombre de montées / descentes par jour : 10 673</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 383 à Hazebrouck - 2 877 à Bailleul - 344 à Arnèke - 303 à Nieppe - 286 à Cassel-Bavinchove - 193 à Steenwerck - 176 à Strazeele - 63 à Ebblinghem - 40 à Renescure - 8 à Thiennes 	2012	Annuelle	Conseil Régional

Etat d'avancement des projets d'infrastructures (RD642 / désenclavement de la Vallée de la Lys)	SCOT	Suivi de l'état d'avancement des projets à la date d'approbation du SCOT - RD642 (liaisons Renescure-Hazebrouck) / procédure d'enquête publique en 2019 / démarrage des travaux sur la période 2025/2030, sous réserve de la validation du plan de financement - RD642 (contournement A25-Strazeele) / début des travaux espérés en 2022 - Désenclavement de la Vallée de la Lys : études engagées depuis 2017	2019	Annuelle	Conseil Départemental
Evolution des liaisons transfrontalières en transport collectif présentes sur le territoire	SCOT	Pas de liaisons transfrontalières identifiées à la date d'approbation du SCOT	2019	Annuelle	EPCI / Conseil Départemental
Evolution du mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail	SCOT	Mode de déplacement principal pour les déplacements domicile-travail : - Voiture : 79,6% - Transports collectifs : 6,4% - Pas de transport : 5,5% - Marche à pied : 5,4% - Deux-roues : 3,1%	2012	Annuelle	INSEE
Evolution des flux domicile-travail	SCOT / Communale	Flux domicile-travail : - 31 174 actifs occupés résident et travaillent sur le SCOT Flandre et Lys - 28 000 actifs occupés résident sur le SCOT Flandre et Lys et travaillent sur un autre territoire - 12 500 actifs occupés habitent sur un autre territoire et travaillent sur le SCOT Flandre et Lys	2012	Annuelle	INSEE

Orientation 2 : VALORISER LA COMPLEMENTARITE DES INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur l'Arc Lys Canal et localisation des projets	SCOT	Suivi de l'aménagement des zones d'activités structurantes sur l'Arc Lys-Canal (de 130 à 140 ha) à partir de la date d'approbation du SCOT	2019	Mise à jour OCS ² D	OCS ² D
Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur le pôle Hazebrouck et localisation des projets	SCOT	Suivi de l'aménagement de zones d'activités structurantes sur le pôle d'Hazebrouck (de 30 à 40 ha) à partir de la date d'approbation du SCOT	2019	Mise à jour OCS ² D	OCS ² D
Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées le long de l'A25 et localisation des projets	SCOT	Suivi de l'aménagement de zones d'activités structurantes le long de l'A25 (de 80 à 90 ha) à partir de la date d'approbation du SCOT	2019	Mise à jour OCS ² D	OCS ² D

Orientation 3 : ASSURER LES COMPLEMENTARITES ECONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Nombre d'hectares de zones de développement local aménagées à l'échelle du SCOT et localisation des projets	SCOT	Suivi de l'aménagement de zones de développement local (< 5 ha) à partir de la date d'approbation du SCOT	2019	Mise à jour OCS ² D	OCS ² D
Nombre d'hectares dédiés à l'extension des entreprises existantes dans les PLU / PLUI	SCOT	Suivi de l'aménagement des extensions d'entreprises à la date d'approbation du SCOT	2019	Annuelle	PLU / PLUI

Orientation 4 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution de la fréquentation des principaux équipements touristiques	SCOT	Fréquentation de 21 équipements répondants / 39 équipements recensés : 113364 visiteurs	2014	Annuelle	Conseil Régional du Tourisme / Office de tourisme
Evolution de l'offre d'hébergements touristiques	SCOT	Nombre d'hébergements touristiques : 222 Nombre de lits : 5 539 lits	2015	Annuelle	Office de tourisme / Etudes spécifiques

Orientation 5 : METTRE EN RESEAU L'OFFRE TOURISTIQUE LOCALE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Etat d'avancement des aménagements cyclables et du réseau points-nœuds	SCOT	Suivi de l'état d'avancement des projets à la date d'approbation du SCOT	2019	Annuelle	Conseil Départemental / EPCI / Commune
Evolution de l'offre de chemins de randonnée	SCOT	Suivi de l'offre de chemins de randonnée à la date d'approbation du SCOT	2019	Annuelle	Conseil Départemental / Office de tourisme

Orientation 6 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution du nombre de commerces et services aux particuliers au sein des zones commerciales et du tissu urbain mixte	SCOT / Communale	Nombre de commerces & services aux particuliers (hors artisanat du bâtiment, école de conduite et contrôle technique automobile) : 1 599 - Nombre de commerces : 604 - Nombre de services aux particuliers : 995	2017	Annuelle	INSEE (BPE)

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution du nombre de commerces et services aux particuliers au sein des zones commerciales et du tissu urbain mixte	SCOT / Communale	<p>Au sein des 13 espaces commerciaux de périphérie : 158</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces : 107 - Nombre de services aux particuliers : 51 <p>Au sein du tissu urbain : 1 441</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces : 497 - Nombre de services aux particuliers : 944 	2017	Annuelle	INSEE (BPE)

Orientation 7 : MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

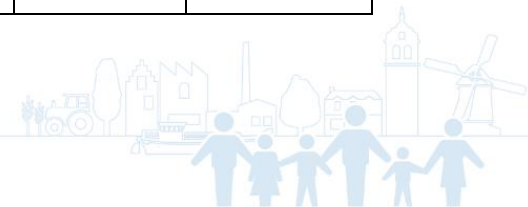
INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution des surfaces agricoles	SCOT	Espaces agricoles MOS 2015 : 61 901 ha	2015	Mise à jour OCS ² D	MOS 2015 / OCS ² D
Evolution du nombre d'exploitations	SCOT	<p>Nombre d'exploitations en activité (Chambre Agriculture - 2015) : 972</p> <p>Nombre d'exploitations (RGA - 2009) : 1 249</p>	2009 / 2015	Mise à jour RGA / Diagnostic Chambre d'Agriculture	RGA / Chambre d'Agriculture



DOO PARTIE 2 : PRENDRE EN COMPTE LES TRANSITIONS EN COURS EN INNOVANT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 8 : ADAPTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AUX ENJEUX DEMOGRAPHIQUES DE FLANDRE ET LYS

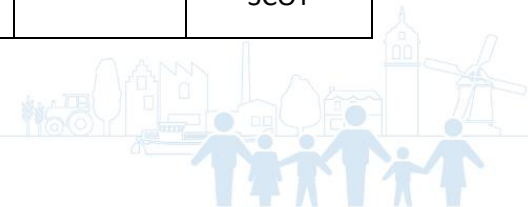
INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution du nombre d'habitants et du nombre de ménages	SCOT	Population : 141 444 habitants Nombre de ménages : 55 960 ménages	2015	Annuelle	INSEE
Evolution du parc de logements (nombre et typologies de logements réalisés, évolution des statuts d'occupation)	SCOT	Parc de logements : 60 380 logements dont : - 55 972 résidences principales (92,7%) - 704 résidences secondaires (1,2%) - 3 704 logements vacants (6,1%) Statut d'occupation : - 39 112 résidences principales occupées par des propriétaires (69,9%) - 16 151 résidences principales proposées à la location (28,9%)	2015	Annuelle	FILOCOM / INSEE / RPLS



INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution du parc de logements (nombre et typologies de logements réalisés, évolution des statuts d'occupation)	SCOT	Logements locatifs aidés dans les communes soumises à la loi SRU : 5 105 - Bailleul : 1 126 - Estaires : 363 - Hazebrouck : 1 480 - La Gorgue : 333 - Laventie : 127 - Lestrem : 53 - Merville : 621 - Nieppe : 697 - Saily-sur-la-Lys : 46 - Steenvoorde : 89 - Steenwerck : 170	2015	Annuelle	FILOCOM / INSEE / RPLS

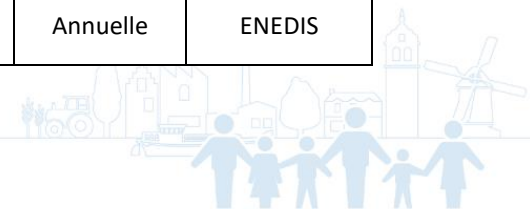
Orientation 9 : PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution de la part modale de la voiture individuelle	SCOT	Taux de motorisation des ménages : 87% Nombre de ménages non motorisés : 6 800	2012	Annuelle	INSEE
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des dispositifs incitatifs (PIG, ...)	SCOT	Objectif PIG (2019 - 2022) : 120 log / an	2019	-	ANAH / EPCI / SCOT



Orientation 10 : RENFORCER LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	TO	ANNEE DE LA DONNEE TO	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution de la production locale d'énergie renouvelable et de récupération	SCOT	Consommation d'énergie Bois : 132,72 GWh/an (uniquement CCFI / absence de données CCFL)	2017	Mise à jour de la donnée	Etude de Planification Energétique SIECF
		Production d'énergie par Méthanisation (électricité + chaleur) : au moins 31,45 GWh/an	2017	Mise à jour de la donnée	ENEDIS / Etude de Planification Energétique SIECF
		Production d'énergie Solaire photovoltaïque : 7,86 GWh/an	2017	Annuelle	ENEDIS
		Production d'énergie Solaire thermique : absence de données	-	-	-
		Production d'électricité Cogénération : 3,96 GWh/an	2017	Annuelle	ENEDIS
		Récupération de Chaleur fatale : 110 GWh/an (uniquement CCFL / absence de données CCFI)	2017	Mise à jour de la donnée	Etude de Planification Energétique SIECF
		Production d'électricité Eolienne : 0 GWh/an	2017	Annuelle	ENEDIS
		Production de chaleur Géothermique : absence de données	-	-	-
		Production d'électricité Hydraulique : 0 GWh/an	2017	Annuelle	ENEDIS



Orientation 11 : ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MIEUX ANTICIPER LA GESTION DES RISQUES ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Suivi des PPR	SCOT	4 PPRI dont 2 approuvés - Suivi à la date d'approbation du SCOT	2019	Mise à jour et avancement des PPRI	Etat
Suivi de la protection des zones naturelles d'expansion de crues	SCOT	Suivi à la date d'approbation du SCOT	2019	Triennale	PLU / PLUI
Evolution des arrêtés de catastrophes naturelles, zones inondées constatées, ...	SCOT	Voir porter à connaissance - Suivi à la date d'approbation du SCOT	2019	Triennale	Etat
Suivi des aires d'alimentations des captages et des périmètres de protection des captages	SCOT	Suivi à la date d'approbation du SCOT	2019	Triennale	PLU / PLUI

Orientation 12 : ACCENTUER LES DEMARCHES EN FAVEUR DE LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution des surfaces urbanisées en ZNIEFF de type 1	SCOT	Suivi des surfaces urbanisées en ZNIEFF de type 1 à la date d'approbation du SCOT	2019	Triennale	OCS ² D / DREAL / CARMEN
Suivi de la protection des zones humides	SCOT	Suivi à la date d'approbation du SCOT	2019	Triennale	PLU / PLUI / DREAL / SAGE / SDAGE
Actions de reconquête de la biodiversité (plantations de haies, création de mares, ...)	SCOT	Linéaires de haies 2013 : 1 242 km Espaces naturels MOS 2015 : 4 169 ha	2013 / 2015	Triennale	EPCI / Agence de l'eau / Syndicats de Gestion des Eaux / PNR / Arch / OCS ² D

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution de la qualité des eaux de surface	SCOT	<p>Objectifs d'état global SDAGE 2016-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aa canalisée de confluence avec le canal de Neufossé à la confluence avec le canal de la haute Colme / Bon état global 2027 - Canal d'Hazebrouck / Objectif global moins strict 2027 - Grande becque / Objectif global moins strict 2027 - Lys canalisée de l'écluse n° 4 Merville aval à la confluence avec le canal de la Deule / Objectif global moins strict 2027 - Lys canalisée du noeud d'Aire a l'écluse n° 4 Merville aval / Objectif global moins strict 2027 - Lys rivière / Bon état global 2015 - Yser / Objectif global moins strict 2027 	2016	Mise à jour de la donnée	Agence de l'eau

Orientation 13 : PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES PAYSAGERES DES DIFFERENTES ENTITES DE FLANDRE ET LYS

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Suivi des projets / Orientations d'Aménagement et de Programmation	SCOT	Suivi des projets à la date d'approbation du SCOT	-	Annuelle	PLU / PLUI

Orientation 14 : PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DIFFERENTS CONTEXTES URBAINS

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution de la taille moyenne des parcelles aménagées	SCOT	Suivi de la taille moyenne des parcelles aménagées à la date d'approbation du SCOT	-	Annuelle	Fichiers fonciers / EPCI / Sitadel

Orientation 15 : ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER ET METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME DE PROJET

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Evolution des surfaces urbanisées	SCOT	Surfaces artificialisés MOS 2015 : 10 393 ha	2015	Mise à jour OCS ² D	MOS 2015 / OCS ² D
Nombre et surfaces des opérations réalisées en renouvellement urbain + nombre de logements créés	SCOT	Suivi des opérations à la date d'approbation du SCOT	-	Annuelle	Fichiers fonciers / EPF / EPCI
Suivi du rythme de consommation des zones d'activités	SCOT	Zones industrielles et d'activités économiques 2015 : 760 ha	2015	Mise à jour OCS ² D	MOS 2015 / OCS ² D

Orientation 16 : ASSUERER L'AMENAGEMENT QUALITATIF DES ZONES D'ACTIVITES

INDICATEURS	ECHELLE D'ANALYSE	T0	ANNEE DE LA DONNEE T0	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Suivi qualitatif des zones d'activités	SCOT	Etudes à mener à la date d'approbation du SCOT	-	-	AUD / EPCI / SCOT



DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

COMMERCE DE -300m²

INDICATEURS		ECHELLE D'ANALYSE	TO	ANNEE DE LA DONNEE TO	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Densité en commerces traditionnels alimentaires	Rapport entre le nombre de commerces alimentaires et la population du territoire, exprimé pour 1 000 habitants	SCOT	Valeur moyenne : 1,43 Moyenne générale constatée : 2,03	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Fichier CCI/CMA Données INSEE
	Rapport entre le nombre de commerces non alimentaires et la population du territoire, exprimé pour 1 000 habitants	SCOT	Valeur moyenne : 4,03 Moyenne générale constatée : 4,70	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Fichier CCI/CMA Données INSEE
Taux de diversité en commerces traditionnels	Rapport entre le nombre de commerces en équipement de la personne et de la maison sur l'ensemble des commerces (hors services)	SCOT	Valeur moyenne : 22% Moyenne générale constatée : 22%	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Fichier CCI/CMA Données INSEE
Poids de la population habitant sur une commune disposant d'au moins un commerce alimentaire	Poids des habitants disposant sur leur commune d'au moins un commerce alimentaire	SCOT	Valeur moyenne : 93% Moyenne générale constatée : 83%	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Fichier CCI/CMA Données INSEE

COMMERCE DE +300m²

INDICATEURS		ECHELLE D'ANALYSE	TO	ANNEE DE LA DONNEE TO	PERIODICITE DE SUIVI	SOURCES / ORGANISMES
Densité en grandes surfaces alimentaires	Nombre de mètre carrés pour 1000 habitants du territoire du SCOT	SCOT	Valeur moyenne : 415 Moyenne générale constatée : 364	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)
Taux de diversité en grandes et moyennes surfaces	Rapport entre les m ² en équipement de la personne, de la maison et culture-loisirs sur l'ensemble du plancher commercial	SCOT	Valeur moyenne : 26% Moyenne générale constatée : 30%	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)
Taux de croissance des surfaces commerciales	Taux de croissance des m ² commerciaux des GMS depuis 2006	SCOT	Valeur moyenne : +38% (5 fois plus rapide que la population) Moyenne générale constatée : Croissance du plancher 3 fois plus rapide que celle de la population	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)
Création d'emploi dans la filière commerce	Croissance de l'emploi base 100 en 2008	SCOT	Valeur moyenne : +5,3 Moyenne générale constatée : -	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	ACOSS emploi
Nombre de mètres carrés de grandes et moyennes surfaces à louer ou fermés	M ² de grandes et moyennes surfaces vacantes (rapporté au total des m ² de GMS)	SCOT	Valeur moyenne : 14555 m ² (8,8%) Moyenne générale constatée : -	2017	Evaluation SCOT (6 ans) + Observatoire	Questionnaire commune